

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL
MUNICIPAL DE GARNERANS N°29
Séance du 13 octobre 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le **13 octobre à 20 heures 30**, le Conseil municipal de la commune de Garnerans, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du conseil municipal à Garnerans, sous la présidence de Monsieur Dominique VIOT, maire.

Présents :

Pierre BAILLY-BECHET, Aurélien BERRY, Karine MOMMESSIN, Karine POTHIER, Franck RAMPON, Roger RIBOLLET, Gilles VATOUX, Dominique VIOT.

Absents excusés :

Elise AUCLAIR-BURDEAU
Stéphane CANTE donne pouvoir à Pierre BAILLY-BECHET
Sophie GUINET
Gaëlle LABALME
Evelyne MONFRAY

Nombre de conseillers en exercice : **13**

Présents et représentés : 9

Date de la convocation : 6 octobre 2023

Date d'affichage : 6 octobre 2023

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Roger RIBOLLET a été nommé secrétaire de séance.

N° 29 : -Demande de Modification N°4 sur le budget principal

M. le Maire indique qu'il convient de prendre une décision modificative sur le budget principal pour la raison suivante :

La facture de 1 890 € de maîtrise d'œuvre de l'Agence d'Ingénierie a été passée en investissement alors qu'elle était prévue au budget en fonctionnement. En conséquence il est proposé d'ajouter 2000 € au chapitre 23 pour pouvoir la régler.

Il est donc proposé la Décision Modificative suivante :

- Retrait de 2 000 € sur l'article 231 au chapitre 23.
- Ajout de 2 000 € sur l'article 203 au chapitre 20.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

➤ **Approuve la Décision Modificative N°4 telle que présentée ci-dessus.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Certifié publié ou notifié selon les termes de la réglementation en vigueur

Le Maire,
Dominique VIOT

Mis en ligne le : **19/10/2023**

